



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 20 juin 2024

Objet : Question parlementaire n° 907 du 19 juin 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Contrôles de nouveaux bâtiments par les communes ».

Madame la Ministre,

En date du 19 juin 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures et du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Lëtzebuerg, den 20/06/2024.

De Minister fir Wunnengsbau
a Landesplanung,
(s.) Claude Meisch